# ORGANISATION GENERALE

## 1. Dates et horaires :

Le vide-greniers sera organisé le Dimanche 25 septembre 2022 de 6h00 à 16h00.
L'installation des exposants ne pourra pas avoir lieu avant 5h00, et les emplacements devront être libérés au plus tard à 17h30.

## 2. Emplacements :

- Les emplacements pour le vide-greniers seront répartis le long de la rue du 10 Juin et rue du Baron de Tricornot.
- Si besoin, nous utiliseront également la rue des Artisans et le chemin de Vély
- Les producteurs seront installés Place du Limousin

## 3. Réservations :

Seuls seront pris en compte les dossiers parvenus complets avant le 23 septembre 2022 et accompagnés de leur règlement par chèque à l'ordre de : AFR de Charly-Oradour
Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site de l'AFR :
www.famillesrurales.org/charly_oradour/
Ils peuvent aussi être envoyés par courrier en en faisant la demande à l'adresse suivante :
afrcharly@gmail.com

## 4. Circulation :

La traversée du village sera interdite de 6h00 à 17h00 le dimanche 25 septembre 2022.
Des déviations permettront de contourner le village par la D2 et la D67D (d'Olgy à Méchy via Antilly) et ce dans les 2 sens.
Les riverains des rues concernées par l'installation du vide-greniers ne pourront quitter ou accéder à leur domicile en voiture entre 8h00 et 17h00. Il leur est demandé de libérer les zones de stationnement habituelles en utilisant le parking provisoire qui sera mis à leur disposition.

## 5. Stationnement :

Les riverains seront exceptionnellement autorisés à garer leur véhicule aux emplacements qui leur sera réservé au lieu-dit « le terrain rouge », situé près du monument. Une information particulière leur sera adressée.
Les véhicules des visiteurs devront stationner à l'extérieur du village, le long de la route de Metz (en provenance de Malroy) et rue du Moulin à Vent (en provenance de Méchy).

## 6. Installation :

Les riverains ayant réservé un emplacement pourront s'installer à partir de 5h00.
Les exposants pourront accéder aux emplacements qui leur ont été réservés à partir de 5h00. Leur numéro d'emplacement leur sera communiqué lors de leur arrivée. Des membres de l'organisation répartis le long des voies réservées pourront les guider lors de cette installation.

**L'accueil se fera uniquement par la Route de Metz, au croisement de la route de Rupigny.**

Il ne sera plus possible d'accéder aux emplacements après 8h00.
Compte-tenu de l'étroitesse de certaines voies, il pourra être demandé aux exposants de ne pas laisser leur véhicule sur place. A l'issue de leur installation, ils auront la possibilité de les garer sur des emplacements qui leur seront réservés.